

CREATION d'un ABATTOIR et CHOIX de l'EMPLACEMENT

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 19 Avril 1955

Mesdames,
Messieurs,

Dans notre délibération en date du 10 Décembre 1954 nous avons voté un emprunt de 50 millions de francs pour la construction d'un abattoir.

Afin de mettre à exécution ces travaux nous devons décider la création de cette construction et fixer le choix de l'emplacement en indiquant le mode d'exploitation ainsi que le tarif des droits à percevoir.

Je dois vous dire que nous avons choisi pour l'édification de cet établissement le terrain communal situé au lieu dit "LE BUTER".

Le montant total des travaux, d'après les plans et devis présentés par l'Architecte, s'élèverait à la somme de 39.890.284 Rs plus le montant des honoraires de l'Architecte qui s'élève à : 1.695.611 Rs.

Le montant global s'élèverait donc à 41.585.895 Rs.

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIERO GARRA

Le MAIRE. - Nous avons choisi pour la construction de cet abattoir un emplacement situé entre le Pont du Buter et les Forges et Fonderies. D'ailleurs c'est le seul terrain dont peut disposer la Commune. Si vous acceptez ce choix nous pourrions compléter le dossier et envisager la construction à bref délai.

Je mets aux voix:

1°) le choix du terrain communal du Buter.

Adopté à l'unanimité.

2°) la construction d'un abattoir sur ce terrain.

Adopté à l'unanimité.

En ce qui concerne l'exploitation, il est prévu un Directeur qui est le Chef des Services Vétérinaires et un Agent Comptable. Quant aux autres obligations nous nous conformerons à la réglementation en vigueur.